

Maisons lézardées

La Ville de Brossard adhère au Programme Rénovation Québec 2021-2022

Brossard, le 6 juillet 2021 – La Ville de Brossard est heureuse d'annoncer que sa demande d'adhésion au volet VI « Les maisons lézardées » du Programme Rénovation Québec 2021-2022, soumise plus tôt cette année, a été autorisée par la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui lui octroie la totalité du montant demandé, soit une somme de 1 504 000 \$. La période d'admissibilité s'étend du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année.

« Cette problématique est importante pour de nombreux propriétaires de Brossard. Au nom du conseil municipal, je me réjouis de l'acceptation de la SHQ qui nous permettra de poursuivre les efforts entamés auprès des propriétaires affectés qui pourront amorcer leurs travaux de réparation, une fois leur dossier complété », a souligné Doreen Assaad, mairesse de Brossard.

Le Programme Rénovation Québec permet à la Ville de Brossard d'offrir une compensation qui permet aux propriétaires de récupérer les deux tiers, soit 66 % de la valeur des travaux admissibles, et ce jusqu'à un maximum de 24 000 \$ (12 000 \$ Ville / 12 000 \$ SHQ), pour une valeur minimale des travaux de 5 000 \$.

Il est important de rappeler qu'en vertu des règles de la SHQ, aucune rétroaction ne sera possible dans le programme 2021-2022. Les propriétaires concernés doivent donc attendre l'autorisation de la Ville avant d'effectuer les travaux.

Priorité aux propriétaires inscrits au registre

En raison de la pandémie de la COVID-19, plusieurs propriétaires n'ont pu transmettre tous les documents requis afin de compléter l'évaluation de leur dossier dans le cadre du Programme 2020-2021. Par conséquent, la plupart des demandes pourront être traitées en priorité par le programme 2021-2022. Ainsi, les personnes déjà inscrites conserveront leur ordre de priorité.

Précisons enfin qu'il faut toujours être propriétaire de la maison visée pour être admissible au Programme et que les travaux doivent comprendre l'installation d'au moins un pieu afin de stabiliser les fondations.

Pour en savoir plus sur le volet VI « Les maisons lézardées » du Programme Rénovation Québec ou pour inscrire votre propriété, communiquez avec la Direction de l'urbanisme au 450-923-6311 ou par courriel au services@brossard.ca.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311